

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

N° 24/027A

ID: 093-219300159-20240704-24_027A-DE

Date de convocation 26 Juin 2024

Date d'affichage 26 Juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice

27

Présents

16

Pouvoirs

10

Votants

26

Objet:

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2024 -AJUSTEMENT BUDGETAIRE

Vote:

POUR : 24 CONTRE : 0

ABSTENTION: 2 (Jean-Claude MATHIAS et Roselyne BRUNON)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h00

Etaient présents:

Ludovic TORO, Maire,

Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE,

Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Maires Adjoints,

Pascal COMMEAUX, Joël LEFEVRE, Conseillers Municipaux Délégués,

Pascale COLTIER, Maryse FLECHE, Sandrine STENECK, Benjamin TOUITOU, Francis

NGASSI TAGA, Jean-Claude MATHIAS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Martine BOUVET pouvoir à Patricia ROBIDA

Patrick VERGE pouvoir à Jean-Yves CONNAN,

Willy KLEIN pouvoir à Claude SPIQUEL

Jacques PLAISANT pouvoir à Pascal COMMEAUX,

Alain PAPIN pouvoir à Joël LEFEVRE

Carine MARY pouvoir à Céline RUVA

Manon HELARY pouvoir à Ludovic TORO,

Céline KONIGSBAUER pouvoir à Mélanie LE SAUTER,

Kenza LHAMZI pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE,

Roselyne BRUNON pouvoir à Jean-Claude MATHIAS,

Absent excusé non-représenté

Evelyne GUERIN

Jean-Louis ALEXANDRE est désigné comme secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHESE

Pour rappel le vote du budget 2024 est intervenu le 3 avril 2024 (délibération N°24/016).

Au stade du vote du budget Primitif 2024 nous n'avions pas connaissance de toutes les données budgétaires 2024. Il convient donc de procéder à des ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires.

En ce qui concerne <u>la section de fonctionnement</u>, nous retrouvons essentiellement les modifications suivantes :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Pour les recettes :

Reçu en préfecture le 05/07/2024

L'ajustement des dotations de l'Etat communiquées après la préparation ID: 093-219300159-20240704-24_027A-DE

budget 2023. Ainsi nous devons constater les dotations publices sur le portail de la DGCL publiées le 10 avril 2024, soit :

- une *dotation forfaitaire* de 314 176 € contre 307 000 € inscrits au budget ;
- une dotation de solidarité rurale de 91 371 € contre 79 000 € inscrits au budget;
- une dotation nationale de péréquation de 45 853 € contre 30 000 € inscrits au budget.
- . L'ajustement du FCTVA des dépenses de fonctionnement éligibles. Le FCTVA notifié est de 20 595 € contre 3800 € inscrits au budget.
- . L'inscription de nouvelles recettes de nature différentes telles que les participations dans le cadre des emplois aidés, les indemnités journalières ou encore les remboursements d'assurances...
- Les écritures de cessions de 2 motos de la Police Municipale et de deux parcelles cadastrées B 2283, B n°611, B n°610 et B n°2284, situées chemin de la Remise.

Pour les dépenses :

Il s'agit essentiellement de l'instauration de la provision compte épargne-temps pour la 1ère fois cette année pour constater la charge potentielle pour la ville résultant du droit à monétisation du CET et respecter les principes de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement. Cette provision s'élève pour cette première année à 30 237 €.

En ce qui concerne la <u>section d'investissement</u>, nous retrouvons essentiellement les ajustements suivants :

- . L'inscription de nouvelles recettes d'investissement compte tenu des notifications de subventions d'investissement intervenues depuis le vote du budget primitif. Nous retrouvons entre autres les subventions suivantes :
 - La réalisation d'une ombrière dans la cour de l'école maternelle Paul Bert (DETR 2024),
 - La mise aux normes de la cantine centrale (DETR 2024),
 - L'acquisition de 2 motos pour les services de la Police Municipal (REGION 2024),
- . L'ajustement du FCTVA des dépenses d'investissement éligibles. Le FCTVA notifié est de 169 966,51 € contre 60 000 € inscrits.

Ces notifications de subventions peuvent impacter la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses avec l'inscription des dépenses d'équipements et des subventions liées lorsque ces dernières étaient conditionnées à la notification des subventions.

Nous retrouvons aussi l'intégration à l'actif des 22 panneaux publicitaires donnés par la société GIRAUDY sans contrepartie financière.

Nous retrouvons encore des dépenses non prévues au budget mais néanmoins nécessaires pour faciliter l'activité des services comme le rachat du véhicule publicitaire dont la convention de mise à disposition s'est achevée en mars 2024, l'achat de 2 motos, l'achat de chaises pour les salles municipales, d'un sèche-linge pour le restaurant scolaire G. Mercier. Le solde entre les dépenses et les recettes a été affecté en fonctionnement et en investissement à la voirie.

Après avoir intégré les nouvelles dépenses et les nouvelles recettes, il est proposé de voter les ouvertures et les réductions comme détaillé dans la délibération.

La présente décision modificative, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet donc pas en cause l'équilibre budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Reçu en préfecture le 05/07/2024 Considérant le Budget Primitif 2024 voté le 3 avril 2024 (délibération N°24/016) ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

ID: 093-219300159-20240704-24_027A-DE Considérant que le budget Primitif 2024 est arrête en section de fonctionnement 10 310 500,98 € et en section d'investissement à la somme de à la somme de

4 734 145,82 € ;

Considérant la nécessité de porter au budget 2024 un certain nombre d'ajustements budgétaires ;

Ouï l'exposé de Monsieur Sébastien Gaspard, Maire-Adjoint chargée des finances, rapporteur de cette affaire;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter les ouvertures et réductions de crédits budgétaires suivant le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT				Réduction recette	Recettes nouvelles	SOLDE
RF	70	70632	Produits à caractère de loisirs (MdN)		665	
	74	74111	Dotation forfaitaire		7 176,00	
	74	741121	Dotation de solidarité rurale		12 371,00	
	74	741127	Dotation nationale de péréquation		15 853,00	
	74	744	FCTVA (Fonctionnement)		16 795,00	
	74	74718	Autres (ASP + compensation financière		15 840,00	
	75	752	Revenus des immeubles (salle du stade)		300	
	75	756	Libéralités reçues (dons)		150	
	75	75888	Autres (remb. sinistres)		3 900,00	
TO	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00	73 050,00	73 050,00	
	014	7391118	Autres dégrèvements s/contributions directes	691,00		
	042	6815	Provision compte épargne temps	30 237,00		
DF	011	6161	Assurance Multirisques (cotisation N-1)	6 000,00		
	011	615231	Voiries	36 122,00		
	011	62268	Autres honoraires et conseils (psychologue)	3 600,00		
	012	64131	Rémunération		-3 600,00	
TO	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				-3 600,00	73 050,00

INV	ESTIS:	SEMENT		Réduction recette	Recettes nouvelles	SOLDE
RI	024	24	Produit des cessions d'immobilisations		35950	
	041	10251	DONS ET LEGS (intégration actif 22 panneaux		22	
	10	10222	FCTVA (investissement)		109 967,00	
	13	1322	Région		19218	
	13	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		85 964,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				0,00	251 121,00	251 121,00
	041	2152	Installation de voirie (intégration actif 22 panneaux publicitaires)	22		
	21	21312	Bâtiments scolaires (ombrière+agrand. rest.scol.)	150 384,00		
	21	2151	Réseaux de voirie	60 231,00		
DI	21	21828	Véhicule (Partner + 2 motos)	33 437,00		
	21	21848	Mobilier (chaises pour salles)	2 100,00		
	21	2188	Autres (bornes WIFI mairie+sèche-linge rest. Scol)	4 947,00		
TOT	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				0,00	251 121,00

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024 **DECISION** MODIFICATIVE N°1 **PAR** DETAIL Investissement ID: 093-219300159-20240704-24_027A-DE **SECTION Dépenses:** Ouvertures 251 121,00 76 650,00 3 600,00 Réductions 73 050,00 Recettes: **Ouvertures** 251 121,00 0,00 0,00 Réductions

0,00

EQUILIBRE DM N°1	
Solde Ouvertures	3 600,00
Solde Réductions	3 600,00
Ouvertures - Réductions	0,00

Equilibre:

Ouv. - Red.

Le total des dépenses et des recettes de la **section de fonctionnement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **10 383 550,98 €**.

Le total des dépenses et des recettes de la *section d'investissement* est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 4 985 266,82 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits Et ont signé au registre les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME.

0,00

Coubron, le 04 juillet 2024

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO